

○ Règlement de la Traversée de la Baie de Saint-Brieuc 2022

Organisation

La Traversée de la Baie de Saint -Brieuc est une manifestation sportive organisée le 14 mai 2022 par l'Association « La Vaillante course à pied et marche sportive ».

Respect de l'environnement

Cette manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de débris en dehors des zones prévues à cet effet.

Epreuves :

- 1) Trail 14 km (maximum 650 participants) Départ de la course à 12h00
- 2) Trail 23 km (maximum 500 participants) Départ de la course : 11 h15
- 3) Trail 35 km (maximum 350 participants) Départ de la course : 10 h30
- 4) Trail 46 km (maximum 300 participants) Départ de la course : 8h45
- 5) Marche nordique chronométrée 14 km (maximum 150 participants) Départ à 11h30
- 6) Marche active 8 km (maximum 250 participants) Départ à 10 h.
- 7) Marche active 15 km (maximum 250 participants) Départ à 9 heures

NB :

Sur le 35 km

Il y a une barrière horaire à mi-course, lorsque les coureurs reviennent à l'arrivée pour entamer la 2^{ème} boucle de 21 kms. Cette barrière horaire est fixée à 1h50 de course pour 14 kms (soit 7,6 km/h) considérant que cette partie est plutôt plate comparée à la 2^{ème} boucle (50 mètres de dénivelé positif contre 500 mètres).

Pour le passage de la dernière filière au légué (33^{ème} kms), l'organisation se réserve le droit de détourner les coureurs par le port du légué, dans le cas où la hauteur d'eau ne sera plus compatible avec la sécurité des coureurs (aux environs de 5h30 – 6h de course).

Sur le 46 km

Il y a deux barrières horaires :

Au 20^{ème} km à Tournemine. Elle est fixée à 2h45 de course (soit 7 km/h). Vous aurez la possibilité de rejoindre l'arrivée via le circuit final (tout le côtier entre Tournemine et l'arrivée) pour un total de 35 kms, mais vous serez déclassé.

Au 35^{ème} km au ravitaillement des rosaires. Elle est fixée à 5h de course (soit 7 km/h de moyenne). Au-delà, vous ne pourrez plus rallier l'arrivée via le légué du fait des marées. Deux possibilités, soit vous terminez hors course en rentrant par le port du légué, soit une navette vous ramène à l'arrivée.

Les départs et arrivées ont lieu sur la grève des courses à Saint-Brieuc.

Participation

Les trails « courses à pied » et les différentes marches sont ouverts aux catégories ci-dessous décrites, pour les coureurs licenciés et non licenciés :

Cadets (année de naissance : 2005-2006) : 8, 16 km marche et 14 km trail.

Juniors (année de naissance : 2003-2004) : 8, 16 km marche, 14 et 23 km trail.

Espoirs (année de naissance 2000-2002) : 8, 16 km marche, 14, 23 ,34 ,46 km trail.

Seniors (année de naissance : 1988-1999) : 8, 16 km marche, 14, 23, 34,46 km trail.

Masters (année de naissance : 1987 et avant) : 8, 15 km marche, 14, 23, 34, 46 km trail

Pour la marche nordique chronométrée les bâtons sont obligatoires. Cette épreuve est ouverte aux catégories à partir de Juniors (Année de naissance : 2003 – 2004).

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Parcours

Les circuits empruntent en grande majorité le sentier douanier (GR 34), des routes de campagne, la plage. Il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé et de respecter le code de la route sur les routes qui sont empruntées. Le circuit comporte certaines difficultés notamment le passage des filières avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 80 cm. Il convient de demeurer prudent et de respecter les consignes données.

Signalisation

Les parcours sont signalés par de la rubalise et un fléchage. Des signaleurs seront également présents pour assurer l'orientation des participants et leur sécurité.

Ravitaillements

ATTENTION :

Chaque coureur devra s'équiper de son propre gobelet

Le 14 km et le 23 km, deux points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (Mesure covid 19, uniquement distribution de liquide)

Le 34 km, trois points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (Mesure covid 19, uniquement distribution de liquide).

Le 46 km est en autosuffisance alimentaire. Il y a aura seulement 2 points d'eau au 11ème et 20ème km. Si vraiment, vous devez absolument vous ravitailler, vous pourrez malgré tout profiter du ravitaillement solide des rosaires au 36ème km, mais qui sert aussi au 23 kms et au 35 kms.

Les deux marches actives ainsi que la marche nordique chronométrée, un point de ravitaillement est également prévu sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (Mesure Covid 19, uniquement distribution de liquide)

Accompagnateur et sécurité

Par mesure de sécurité, aucun accompagnateur (piéton non inscrit, cycliste) n'est autorisé à suivre les coureurs sur le circuit.

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Sécurité

Un poste de secours est installé au point de départ et d'arrivée des épreuves. La sécurité des épreuves est assurée par un médecin, des ambulanciers, secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Tous les participants randonneurs ainsi que coureurs doivent respecter le code de la route.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'épreuve (contrat n° : **56 590 233**).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions

Les inscriptions se font, exclusivement via le site internet

<http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> , dans la limite des places disponibles (maximum 1800 inscriptions au total pour les trois courses à pied et de 650 inscriptions pour les 3 marches. Les dossiers dont l'inscription se trouve en statut «non conforme » ne seront pas validés.

Pour les inscriptions de mineurs, une autorisation de la personne ayant l'autorité parentale devra être signée lors du retrait du dossard

Tarifs

- Trail 14 km (sans lot) **8€**
- Trail 23 km (sans lot) **10€**
- Trail 35 km (sans lot) **12€**
- Trail 46 km (sans lot) **18 €**
- Passage du 35 km au 46 km **8€**
- Marche nordique chronométrée (sans lot) **9€**
- Marche 8 km (sans lot) **5€**
- Marche 16 km (sans lot) **7€**

Certificat médical

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement fournir une copie de leur licence (saison 2021-2022) lors de leur inscription sur notre site internet. Les licences des sports autres que l'athlétisme ne sont pas recevables, sauf les coureurs munis d'une licence de triathlon. Les coureurs non-licenciés et les pratiquants d'autres disciplines que l'athlétisme devront fournir une photocopie de leur **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** et datant de moins d'un an au jour de l'évènement. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de certificat médical ou dans le cas de non-conformité de ce dernier.

Les participants à la marche nordique chronométrée devront fournir un certificat autorisant la marche en compétition.

Aucun certificat médical ne sera demandé pour les épreuves de marche

Covid-19

Les mesures sanitaires au moment de l'évènement seront appliquées

Annulation de l'inscription

Les participants peuvent à tout moment vérifier le statut de leurs inscriptions, en cas de "non-conformité", et si cet état est imputable au participant, l'organisateur peut annuler l'inscription sans remboursement

Retrait des dossards

La participation à ces épreuves (Trail et marche nordique chronométrée nécessite le port du dossard (couleur différenciée par course) fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le retrait des dossards pourra se faire, le samedi matin à partir de 7h45 et avant le départ sous présentation **d'une carte d'identité.**

Récompenses

Pour les 2 marches (8 et 16 km), les 4 trails (14, 23, 35, 46 km) ainsi que pour la marche nordique (14 km), les nouvelles inscriptions se feront avec un tarif réduit et sans lot.

Les participants qui avaient commandé un lot lors de leurs inscriptions 2019 se verront remettre ce lot lors du retrait de leur dossard.

Il sera possible d'acheter le lot (tee-shirt ou coupe-vent) sur place dans la mesure des stocks disponibles.

Le challenge du plus grand nombre récompensera le club, l'association, ou l'entreprise la plus représentée

Il y aura également une remise de coupes pour les premiers au classement général et par catégorie d'âge.

Résultats

Les résultats seront pas affichés sur place le jour de l'épreuve. Ils pourront être consultés sur le site Internet de La Vaillante <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> à partir du 15 mai 2022

Annulation des courses

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la course par l'organisation par respect des règles sanitaires pour la lutte lié aux précautions sanitaires, les inscriptions enregistrées ne seront pas remboursées et seront conservées pour l'édition 2023.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels

Utilisation de l'adresse mail du concurrent

J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser l'adresse de messagerie afin de leur faire parvenir quelques jours avant l'évènement une « newsletter »

Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.

Fait à Saint Brieuc le 7 décembre 2021

Roland Le Guigo
Directeur de course.

